



UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE ULIS

YANN MALEVILLE CPD-ASH



Dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés

ULIS-école

ULIS-collège

ULIS-lycée

13 postes dans le département

12 postes

3 postes

Arpajon (2), Maurs, P Doumer, *Le Palais*, Belbex, Les Alouettes, Canteloube, Mauriac, Ydes, Thioleron, Victor Hugo, *St Joseph St Flour*

La Ponétie (2), La Jordanne (2), Jules Ferry, J De La Treilhe, Maurs, St Mamet, St Cernin, Mauriac, Blaise Pascal, *St Joseph*

Cortat (2), EREA

MISSION DES ULIS

Permettre le maintien d'élèves
handicapés en milieu ordinaire

Personnaliser leurs parcours scolaires
par la mise en œuvre des objectifs du
PPS

Approfondir et consolider les apprentissages
scolaires

Développer les apprentissages culturels et
sociaux

Consolider leur autonomie personnelle et
sociale

LES ÉLÈVES

Tous les élèves sont
en situation de
handicap

TFC : troubles des fonctions
cognitives ou mentales

TSLA : troubles spécifiques du
langage et des apprentissages

TSA : troubles du spectre
autistique

TFM : Troubles des fonctions
motrices

TFA : troubles de la fonction
auditive

TMA : troubles multiples
associés

TFV : troubles de la fonction
visuelle

FONCTIONNEMENT

Dispositif d'inclusion
scolaire, pas une classe

Elèves inscrits dans les classes

Scolarisés dans les classes selon leurs possibilités mais
idéalement selon une quotité certaine

Appui du dispositif pour les adaptations spécifiques

Enseignants d'ULIS : 1^{er} ou 2nd degrés spécialisés

PARCOURS POST ULIS COLLÈGE

Fin de 3^{ème} : CFG – DNB – DNB pro

ULIS collège



Lycée

ULIS lycée

CFAS

IMPro

MFR